

Procès-verbal du Conseil d'Administration de l'association « Le Sourire d'Onja » ou « SOA »

Le **18 janvier 2025** de 17:00 à 19:30 étaient **présents** au 31, rue du Rollier, La Plaine Saint Paul à la Réunion,
les 7 membres du CA :

ÉMARGEMENT

Anne Barré, vice-présidente

Brigitte Cormier, trésorière

Didier Pairain, président

Manon Jacquet, trésorière adjointe

Nadia Grand,

Serge Cochet, secrétaire-adjoint,

Marion Gorgun (CA),

ABSENTS : Catherine Beaupère (CA), Alain Rabenja (CA), Marie Luc (secrétaire)

Ordre du jour :

- Campagne d'adhésion
- Modalités de fonctionnement : visite et pension d'Onja
- Modification du poste de secrétaire

Selon les articles suivants du **règlement intérieur** :

ARTICLE 6 : Aucune dépense extraordinaire ne peut être engagée sans l'accord d'au moins deux membres du bureau, indépendants du demandeur. Les dépenses budgétisées étant comprises comme ordinaires. En cas de désaccord, la décision est soumise au conseil d'administration.

ARTICLE 15 : Les fonds de l'association sont utilisés pour permettre le maintien des projets existants et la mise en place de projets nouveaux après approbation du conseil d'administration. Chaque projet présente annuellement un bilan.

Ainsi que les articles suivants des **statuts de l'association** :

ARTICLE 5 - COMPOSITION

L'association se composera de :

a) Membres d'honneur

b) Membres bienfaiteurs

c) Membres actifs ou adhérents

Peuvent adhérer des personnes physiques et morales, dans ce dernier cas, celles-ci sont représentées par le dirigeant ou son représentant.

Il a été décidé à l'unanimité des membres présents :

- De lancer une **campagne 2025 d'adhésion annuelle à 15,00 €**

D'autre part, concernant l'encadrement des activités de M. Jacques Deparis, il a été décidé par 4 voix POUR, 2 CONTRE et 1 ABSTENTION :

- De supprimer le financement d'un billet d'avion annuel pour sa **visite à Onja**

il a été décidé à l'unanimité :

- Que le virement de la pension d'OnjA sera effectué chaque mois par le Président. Toute dépense supplémentaire fera l'objet d'un accord du bureau.

Modification du CA et du Bureau (poste de secrétaire)

Marion Luc n'est plus membre du CA, remplacée par Nadia Grand

Une nouvelle secrétaire s'est proposée : Nadia Grand.

Les modifications sont acceptées à l'unanimité.

Rappel de la composition du CA :

Anne Barré
Serge Cochet
Didier Pairain
Nadia Grand
Marion Gorgun

Catherine Beaupère
Brigitte Cormier
Alain Rabenja
Manon Jacquet

Rappel de la composition du Bureau :

Président : Didier Pairain

Secrétaire : Nadia Grand

Trésorière : Brigitte Cormier

Vice-Président : Anne Barré

Secrétaire adj. : Serge Cochet

Trésorière adj : Manon Jacquet

Fin de la séance à 16H30,

Président,
Didier Pairain



Vice-présidente
Anne Barré



Trésorière
Brigitte Cormier



Trésorière adjointe
Manon Jacquet



Secrétaire
Nadia Grand



Secrétaire Adjoint
Serge Cochet

